

## Orchestre de Besançon - Encaissement et réaffectation de subventions et de participations

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser et de réaffecter sur le budget de l'Orchestre de Besançon, les subventions et participations suivantes :

- 40 000 F du Conseil Général du Doubs pour le fonctionnement général de l'Orchestre,
- 35 000 F de France Telecom : participation au concert qui aura lieu le 20 décembre 1996 dont le programme consacré à Rossini, comportera une oeuvre avec chœur, le «Stabat Mater», ainsi que l'ouverture de Guillaume Tell - Le Chœur Schütz prêtera son concours et ce sont des chanteurs du Royal College de Londres qui interpréteront les parties solistes,
- 10 000 F de la SACEM pour le concert consacré à un compositeur contemporain Michaël JARREL qui a eu lieu le 7 mai 1996,
- 80 000 F du Festival International de Musique pour la prestation de l'Orchestre de Besançon le 8 septembre 1996 avec la participation de la grande soprano française Françoise POLLET.

Le Conseil Municipal est invité à ouvrir en recettes et en dépenses, les crédits nécessaires à l'encaissement et à la réaffectation de l'ensemble de ces participations qui seront repris au budget supplémentaire 1996 et à :

- encaisser en recettes la subvention du Conseil Général soit 40 000 F à l'imputation 92.22/7473.41027, les participations de France Telecom, SACEM et Festival soit 125 000 F à l'imputation 92.22/ 7478.41027,
- réaffecter en dépenses la totalité de la somme soit 165 000 F au chapitre 92.22/ 64131 (rémunérations) 41027.

**M. LE MAIRE** : L'Orchestre de Besançon, qui va bien, qui est excellent, même aux dires des mélomanes les plus avertis, reçoit cette année 40 000 F du Conseil Général, 35 000 F de France Telecom, 10 000 F de la SACEM et 80 000 F du Festival International de Musique pour la prestation du 8 septembre. Qu'ils en soient remerciés. Tout cela entre dans le cadre des recettes de cet Orchestre.

**M. FERREOL** : Je ne vais pas faire de commentaires sur l'Orchestre mais simplement ici remercier et féliciter le Conseil Général même si la subvention est modeste. Le Conseil Général est la première collectivité territoriale qui s'est engagée dans cette aventure et je tiens ici solennellement à le remercier. J'espère évidemment que le Conseil Régional suivra très rapidement l'exemple du Conseil Général.

**M. LE MAIRE** : En fonction de ces remerciements, on espère recevoir même davantage l'an prochain.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culturelle et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Visa préfectoral du 2 octobre 1996.*